



Cahier des charges – Dépôt de matériaux & équipements pour la Matériauthèque

1. Objet

La matériauthèque a pour vocation de collecter, valoriser et redistribuer des matériaux et équipements réemployables à destination des artisans, professionnels du bâtiment, entreprises et structures locales.

L'objectif est de favoriser le réemploi, limiter les déchets, et proposer une offre qualitative adaptée aux besoins techniques des professionnels.

2. Critères généraux d'acceptation

Pour être acceptés, les matériaux et équipements doivent répondre aux conditions suivantes:

- Bon état général : pas de dégradation structurelle, pas d'éléments cassés, fendus ou altérés
- Absence de pollution ou nuisibles : aucune moisissure, champignon, humidité persistante, insecte xylophage, rongeurs, résidus dangereux, odeur forte anormale
- Propreté et sécurité : propres, manipulables sans danger, sans élément saillant ou tranchant non protégé
- Réemployables en l'état (pas de remise en état lourde nécessaire)
- Transportables et stockables dans les conditions de la matériauthèque
- Pertinence professionnelle : usage intéressant et réaliste pour des artisans, entreprises, chantiers, ateliers, etc.

3. Gestion des flux et régulation des dépôts

La matériauthèque se réserve le droit de refuser un dépôt si :

- Les critères ci-dessus ne sont pas respectés
- Les stocks sont déjà suffisants ou saturés pour un type de matériau donné
- Le matériau ne correspond pas aux besoins actuels des professionnels
- Son stockage représente une contrainte logistique ou de sécurité

✦ Les dépôts se font sur validation préalable de l'équipe de la matériauthèque (photo, descriptif, dimensions, volume, quantité).

4. Types de matériaux et équipements recherchés (liste non exhaustive)

Bois & dérivés

- Bois massif, planches, poutres, chevrons, tasseaux
- Panneaux (OSB, contreplaqué, MDF, aggloméré)
- Lames de terrasse, bardage bois
- Meubles en bois démontables pour réemploi matière

Menuiseries & fermetures

- Fenêtres complètes avec cadres et huisseries (alu, bois, PVC, tous vitrages en bon état)
- Portes intérieures/extérieures

Revêtements & finitions

- Parquet (massif, contrecollé, stratifié)
- Carrelage, tomettes, faïence, mosaïque
- Lames PVC, vinyles
- Plinthes, moulures, crédences

Couverture & façade

- Tuiles, ardoises
- Bardage bois ou composite

Aménagement & second œuvre

- Cloisons modularisables
- Faux plafonds et dalles

Quincaillerie & équipements

- Visserie, équerres, fixations (rangées et triées)
- Serrures, poignées, gonds
- Éclairage, luminaires professionnels
- Équipements électriques NON dénudés et sans défaut visuel majeur

Équipements sanitaires et plomberie

- Éviers, vasques
- Tuyaux PVC
- Flexibles de douche ou de robinets (non percés)
- Raccords PVC (coudes, T, manchons)

Equipements de bureaux

- Bureaux
- Chaises
- Ordinateurs portables
- Meubles de rangement

5. Éléments refusés systématiquement

- ❌ Matériaux humides, avec moisissure, traces de champignons ou odeur persistante
- ❌ Bois vermoulu, attaqué par insectes, ou poreux du fait de l'humidité
- ❌ Matériaux friables, cassés, fragiles ou présentant un risque sécuritaire
- ❌ Déchets, gravats, matériaux en mélange, matériaux non identifiables
- ❌ Produits dangereux ou toxiques, bidons entamés, amiante, laines minérales dégradées, solvants, peintures non identifiées
- ❌ Équipements électriques non testables, dénudés ou potentiellement dangereux

6. Modalités de dépôt

- Prise de contact obligatoire en amont (mail, formulaire ou téléphone)
- Envoi de photos + dimensions + volumes + état pour validation
- Validation par l'équipe
- Planification du dépôt
- Contrôle qualité à réception
- Traçabilité et inventaire ajoutés à l'outil de suivi des stocks

7. Engagement du déposant

Le déposant garantit que :

- Les matériaux sont sa propriété ou qu'il a l'autorisation de les déposer
- Les éléments ne présentent pas de danger
- Les matériaux déposés correspondent à ceux validés en amont
- Il accepte le droit de refus au dépôt si non-conformité observée à l'arrivée